

2014/6238 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE D'ART CONTEMPORAIN ET L'ENTREPRISE 20 MINUTES DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION MOTOPOETIQUE DU 21 FEVRIER AU 20 AVRIL 2014 - MUSEE D'ART CONTEMPORAIN (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 janvier 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Du 21 février au 20 avril 2014, le musée d'art contemporain de Lyon présente l'exposition *Motopoétique*. A travers 200 œuvres, l'exposition *Motopoétique* évoquera la moto dans l'art contemporain et la relation qu'entretiennent l'homme et la machine. Paul Ardenne, Commissaire de cette exposition, réalise un projet qui lui tient tout particulièrement à cœur : « *La moto, je la perçois, je la ressens comme un outil essentiel mis au service d'un sensualisme total* ». L'art s'empare très tôt de ce cheval de fer fascinant et de son chevalier-pilote, le biker. C'est cette culture moto que l'exposition se propose de mettre en lumière.

20 Minutes SAS France a manifesté son intérêt pour le musée d'art contemporain de Lyon, institution majeure dans une ville dans laquelle le partenaire réalise une édition locale, ainsi que pour cette exposition en particulier, qui vise un public large et diversifié en phase avec son lectorat. 20 Minutes SAS France a émis le souhait d'être associé au plan promotionnel du musée d'art contemporain de Lyon pour cette exposition.

L'entreprise 20 Minutes a donc proposé à la Ville d'apporter son soutien en devenant parrain de cette exposition, selon les modalités suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
20 Minutes	<ul style="list-style-type: none"> - Parution d'1/2 page sur l'édition 20 Minutes Lyon. - Parution de 2 x ¼ de page sur l'édition 20 Minutes Lyon. 	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration du logo du parrain sur les supports de communication suivants : affiches Decaux, cartons d'invitation, flyers-programme ou fiche d'exposition, insertions publicitaires (formats supérieurs au ¼ page), dossier de presse. - Apposition d'une signalétique valorisant le Parrain dans le hall du musée.

		<ul style="list-style-type: none">- L'exclusivité pour la presse quotidienne au Partenaire.- 80 invitations.- Invitation du parrain à la visite de presse et au vernissage de l'exposition. <p>Valorisation : 18 840 € HT.</p>	<p>Valorisation : 9 480 € HT.</p>
--	--	---	--

Le parrainage est formalisé dans la convention jointe au rapport.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de sa Commission Culture et Evénements ;

DELIBERE

1. La convention de parrainage susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée d'Art Contemporain et 20 Minutes pour l'exposition *Motopoétique* est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN